



RUBRIQUE 1 : Descriptif du projet

RUBRIQUE 1 : Descriptif du projet culturel.

Développement d'un espace muséographique dédié à la truffe

Un territoire culinaire de grande renommée

- **Richerenches** est un village de 684 habitants, situé dans le **nord du Vaucluse**, au cœur d'une plaine agricole fertile. Le village jouit d'un **patrimoine culturel riche**, avec notamment l'une des plus anciennes et plus importantes **commanderies templières** de Provence.
- Classé **Site Remarquable du Goût**, le village est renommé comme **haut lieu de la gastronomie truffière** : son **marché** aux truffes est le plus important d'Europe. Les **animations** liées à la truffe rythment la vie du territoire. Ban des truffes, messe des truffes, confrérie du diamant noir et de la gastronomie, dégustation d'omelettes aux truffes complètent le **petit Musée de la truffe et du vin**, vitrine des traditions du pays.

Une démarche de valorisation du patrimoine culinaire déjà enclenchée

- Depuis une **quarantaine d'années**, la **commune** de Richerenches a mené une politique volontariste de **valorisation de son patrimoine gastronomique et touristique**, avec la création de **lieux de découverte dédiés à la truffe** et la mise en place de circuits touristiques historiques.
- La Commune de **Richerenches** souhaite également **développer l'offre touristique** liée à la découverte de ce patrimoine et s'engage dans une démarche ambitieuse de **développement du petit Musée de la truffe et du vin**. **L'équipement va être transféré** et donc agrandi dans un bâtiment appartenant à la commune : la **maison des notaires**. Cette opération s'effectue en parallèle avec la modernisation de la Maison de la Truffe et du Tricastin de Saint Paul Trois Château.
- Enfin, la commune souhaiterait **développer un réseau** avec **d'autres régions productrices** de truffe, à l'échelle du Pays Une Autre Provence, des Sites Remarquables du Goût... L'objectif de ce réseau serait dans un premier temps de **mutualiser les outils de communication** (site Internet commun, par exemple, qui pourrait être un **site portail** des régions productrices de truffe). Mais il pourrait être envisageable à terme de concevoir une **offre touristique globale** à l'échelle du réseau, ce qui permettrait de **valoriser aussi d'autres productions** (vin, huile d'olive...) et plus largement **les territoires**.

Une action de valorisation territoriale concertée

- Fortes de ces atouts, la **commune souhaite aujourd'hui renforcer son attractivité touristique** en valorisant son patrimoine truffier. Ce projet doit permettre de :
 - ✗ Favoriser la création d'un **espace muséographique** dédié à la truffe,

- ✕ Accroître le **rayonnement de l'offre et des événements existants**.
- Les **modalités de création** de ces équipements, leur **positionnement** et **faisabilité** doivent être étudiés attentivement. Les **objectifs et enjeux** de ces équipements sont en effet :
 - ✕ un **objectif de découverte** visuelle, olfactive et gustative d'une ressource associée à la haute **gastronomie**,
 - ✕ un **objectif territorial** fort : les équipements doivent structurer le territoire, en œuvrant en faveur du **développement touristique**. Ils doivent **constituer une vitrine du territoire**, représentative de ses **ressources naturelles, économiques et humaines** et contribuer à son identité à l'échelle nationale et européenne.

Définir une image de marque basée sur le patrimoine culinaire et les produits locaux

- Le **patrimoine culinaire** et les **produits locaux** peuvent être considérés comme l'incarnation et l'aboutissement du **patrimoine culturel et naturel local**. Ils sont en ce sens **l'image du territoire**, alliant la représentation classique du terroir à la créativité culinaire.
- La commune de Richerenches souhaite **axer leur démarche touristique** sur la **valorisation de la truffe**, un produit du terroir rare et précieux. Cette question est directement liée aux **enjeux de communication du territoire** et à son **image de marque**, ainsi qu'aux **enjeux de développement économiques**.
- La **redéfinition des équipements muséographiques** –le petit Musée de la truffe et du vin – doit aboutir à la création d'un **lieux vitrine du territoire**, véritable « porte d'entrée » pour découvrir une **offre touristique plus vaste autour de la production truffière**. Il importe à ce titre, **d'associer largement les producteurs à la démarche** afin d'élaborer une **stratégie concertée** et partagée par tous.

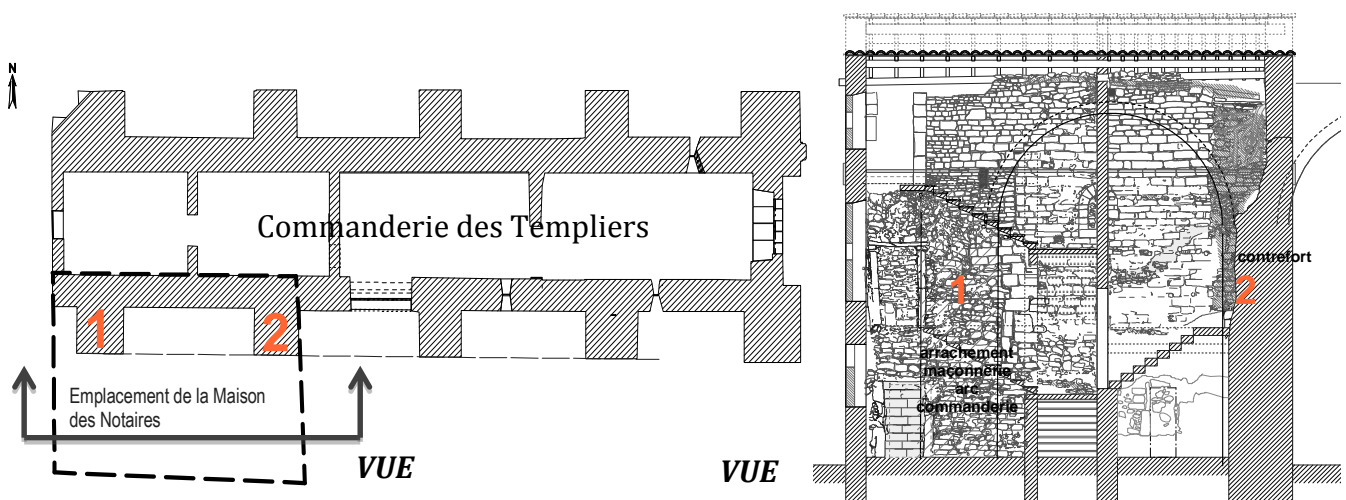
RUBRIQUE 2 : Histoire du site

RUBRIQUE 2 : Histoire du site.

Les documents d'archives consultés jusqu'ici livrent peu de choses sur le bâtiment désigné comme Maison des notaires.

Concernant cette appellation, elle semblerait qu'elle soit fondée, tout du moins pour partie de l'histoire de l'édifice, puisque les premiers propriétaires connus grâce aux matrices cadastrales du XIXe siècle, étaient effectivement notaires à Richerenches, de père en fils.

La spécificité du lieu est qu'il semble indissociable de la partie ouest de la Commanderie des Templiers. Il paraît difficile d'étudier l'un sans s'interroger sur l'autre.



1- la « maison des notaires » ?

Noël Nicolas Maurice Jancel, notaire à Richerenches de 1764 à 1815, est le premier propriétaire connu¹.

Il n'est malheureusement pas possible de savoir d'après cette matrice cadastrale depuis quand Noël Jancel est propriétaire.

Néanmoins, différents éléments tendent à laisser penser que des liens existent auparavant entre la famille Jancel et les édifices dont il est question ici.

De la Commanderie au Collège du Roure

A la suppression de l'Ordre du Temple, ses biens échurent aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, autrement connus sous le nom d'Ordre de Malte. Ce fut le cas également pour Richerenches et la Commanderie. Assez rapidement, le domaine passa aux mains de la Chambre Apostolique, dépendant de l'Evêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Il semble que la guerre de Cent Ans ait eu raison de Richerenches, qui était, au XV^e siècle, « *totalemment détruit et ses maisons renversées, tant il y avait longtemps qu'elles étaient inhabitées* »².

1 ADV, 3 P 3 1346

2 E. Malbois, « Richerenches », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1927-1928, t.27, pp. 120-142, p. 129

E. Malbois raconte comment le territoire de Richerenches est passé aux mains du Collège du Roure :

« *La chronique d'Et. De Gouverne nous apprend que au commencement d'Août 1476, Barthélémy de Bernès vendit à la Ville d'Avignon, et à ses consuls, pour mille écus aussitôt quittancés, ses droits sur Richerenches et Bourbouton ; mais le Cardinal de Rovère intervint, fit aussitôt payer les droits de mutation, et le 24 août, la ville, devenue propriétaire, lui vendit, par acte passé par P. Lambert, tous ses droits pour mille écus d'or. (Archives de Vaucluse, D. 263-9 et Annales d'Avignon, 1913, p.52.). (...)*

Le même jour, il les donna au collège du Roure qu'il fondait à Avignon.

Le 13 Août 1477, une Bulle de Sixte IV approuvait la vente : et le 1er Décembre 1489, le Collège en était investi. »

Si les archives du Collège du Roure ne nous disent pratiquement rien sur le bâtiment de la Commanderie des Templiers, elles nous apprennent tout de même que les Jancel furent fermiers du domaine de Richerenches pendant au moins tout le XVIIIe siècle.

Les Jancel, fermiers du Collège du Roure

Plusieurs baux à ferme « des droits seigneuriaux des lieux de Richerenches et Bourbouton en faveur du Collège du Roure » figurent dans les archives³.

Le premier date du 18/12/1731 et concerne Noël Jancel et Joseph Granet.

Puis les baux se suivent, en 1735 puis 1742, 1749, 1754, 1768, 1774.

On sait par ailleurs que Noël Jancel était déjà « *fermier général* » au début du XVIIIe siècle, puisqu'il est qualifié comme tel dans un acte notarié de 1709⁴.

On peut se demander si cette fonction leur donnaient des prérogatives.

Il est à noter que Joseph Granet, fermier auprès de Noël Jancel dans le premier tiers du XVIIIe siècle, logeait dans une tour de la ville, ce que l'on sait par divers actes figurant dans les archives du Collège du Roure, par lesquels il demande l'autorisation d'ajouter une ouverture ou plusieurs à son logement.

M. Coignet, dans son étude sur les bâtiments de la Commanderie et concernant la maison des notaires, émettait l'hypothèse suivante :

« *Qui sont ces notaires ? Il s'agit probablement de clercs instrumentant dans le ressort du Collège et gérant les biens, les contrats, la comptabilité, les redevances. Les possessions du Collège du Roure, qui sont considérables dans l'Enclave, sont peut-être gérées à partir de Richerenches. »*

Sans aller jusque-là, la maison des notaires, liée à la partie ouest de la Commanderie, pourrait bien « *exprimer le pouvoir de l'administration qu'elle abrite* », comme l'écrit M. Coignet ; le pouvoir du fermier du Collège du Roure, doublé de celui de l'unique notaire de la commune.

Les archives du Collège conservent également quelques lettres dans lesquelles il est question des voyages de M. Jancel à Avignon, où il se rend pour aller au Collège du Roure et où lui ou ses prédécesseurs ont sûrement été sensibles à l'architecture dont se pare la ville aux XVIIe et XVIIIe siècles.

3 ADV, D 269

4 ADV, 3 E 71 133, acte du 29/07/1709, notaire François Granet, à Valréas ; « *fermier général pour le vénérable Collège du Roure d'Avignon du pnt lieu de Richerenches* »

2- Maison des notaires / Commanderie

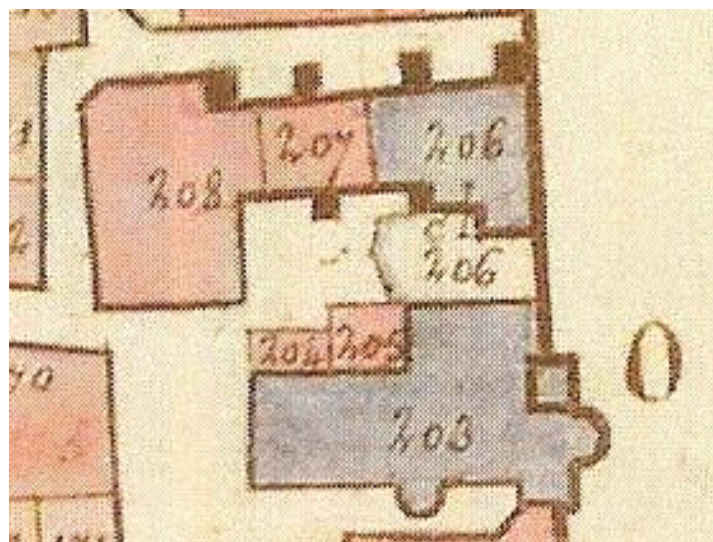
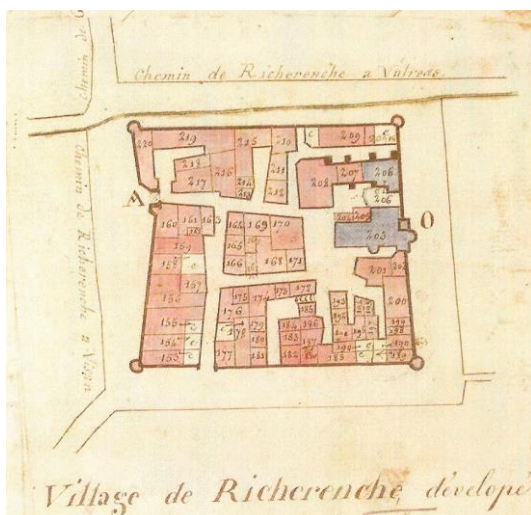
Nous l'avons dit, la Maison des notaires semble indissociable de l'ancienne Commanderie des Templiers.

Plusieurs questions se posent :

- quand a été construite la maison des notaires ?
- y a-t-il un lien entre la division de la Commanderie en 3 parties et la construction de la maison des notaires ?

« Le bâtiment actuel [de la Commanderie], malgré une série de destructions et remaniements très récents porte encore la trace d'une division en trois parties dont nous ne connaissons pas pour l'heure la datation mais qui paraît attribuable à la période moderne. Ainsi, un premier tiers ouest était rattaché à la « maison des notaires », un tiers central a pu constituer un local à fonction agricole de type étable ou écurie pour la partie basse et fenil pour la partie haute, et le tiers oriental était affecté au presbytère »⁵.

Ces trois parties sont tout à fait visibles sur le plan cadastral napoléonien, qui montre 3 parcelles (208, 207 et 206) dont la 208 correspond à la maison des notaires et à la partie ouest de la Commanderie réunies.



Il semble peu probable que la division en trois parties ne date que de la période révolutionnaire, pour plusieurs raisons :

- la première est qu'il existe des documents d'archives concernant des travaux au presbytère (partie Est de la Commanderie) pour le XVIIIe siècle⁶.
- la seconde est qu'aux différents niveaux de la maison des notaires paraissent correspondre les niveaux de la partie Ouest de la Commanderie ; de même, les ouvertures sur le pignon Ouest, vraisemblablement du XVIIIe siècle, sont identiques à celles de la maison des notaires.

5 J.M. Mignon, D. Carraz, *Richerenches, maison templière – rapport d'étude architecturale et archéologique*, SADV, oct. 2003, p. 69.

6 ADV, D 269, documents exploités par J.M. Mignon, D. Carraz, *Richerenches, maison templière – rapport d'étude architecturale et archéologique*, SADV, oct. 2003

Sans datation précise, on peut supposer que la division de la Commanderie en trois parties remonte au moins au 1er tiers du XVIIIe siècle, peut-être à la construction de la maison des notaires.

Pour cette dernière, les hypothèses de datation suggérées par l'observation du lieu ne sont pour l'instant pas étayées par quelque document d'archives que ce soit.

Si la cheminée du 1er étage de la maison date du XVIIe siècle, comme semblent le penser M.Zambelli et Mme Léonelli, nous pourrions avoir à faire à un édifice plus ancien que ne le suggèrent les ouvertures, qu'on imagine mal dessinées avant le XVIIIe siècle. Le portail très saillant, d'ailleurs, pourrait dater du XVIIe siècle.

Si l'on ne peut dire pour l'instant de quand date l'édifice et s'il fut transformé au cours du XVIIIe siècle, les matrices cadastrales semblent toutefois indiquer qu'il périclita assez rapidement après la mi XIXe siècle.

Cela tendrait à conforter l'idée que le bâtiment avait surtout pour fonction d'abriter l'autorité administrative locale, et que, passée cette fonction, avec la Révolution, l'édifice commença à perdre de sa superbe.

Mais contrairement à ce que cela pourrait laisser supposer, nous n'avons pas trouvé trace des bâtiments étudiés (ce qui peut paraître surprenant concernant la Commanderie) dans les archives de la période révolutionnaire.

3- Indications sur la maison et son évolution grâce au cadastre

Quoiqu'il en soit, c'est bien de l'ensemble (maison des notaires et partie Ouest de la Commanderie) que Noël Jancel est propriétaire à la fin du XVIIIe siècle.

L'état des contributions de cette période fait état du nombre d'ouvertures sur lesquelles Noël Jancel est imposé⁷ :

- En 1798 : 12
- La même année : « *Noël Nicolas Jancel, une porte et cinq fenêtres à la maison d'habitation, une porte et deux fenêtres et à la grange une porte entière trois portes et sept fenêtres* »
- En 1800 : « *2 portes, 6 fenêtres* »
- En 1801 : « *1er et 2ème étage, 6* »

Noël Jancel est toujours notaire lorsqu'il donne sa maison à son fils aîné, Joseph, lui aussi notaire, au mariage de ce dernier.

Malheureusement, l'acte de mariage est peu prolixe sur la maison elle-même. Voici ce qui en est dit, le 11/11/1809 :

« ils ont pareillement fait don (...) d'une maison d'une écurie et cour situés dans ledit Richerenches, et séparés par une rue qui confrontent, la maison sieur Jean Pierre Joseph Charransol, trois rues et écurie, les remparts (...)

Le père se réserve la jouissance pour luy et ladite dame son épouse de la partie de ladite maison qui est sur le devant, jusqu'au décès de dernier vivant »⁸

7 AC Richerenches, déposées aux ADV, 2 G 1

8 ADV, 3 E 71 1436, notaire Juvin, Valréas

On suppose donc que le père garde la maison des notaires à proprement parler et laisse la partie Commanderie à son fils. Sans doute l'accès à la partie habitable de l'arrière se faisait-il par la porte encore existante au sommet d'un escalier extérieur prenant appui sur le mur Est de la maison des notaires ?

Il apparaît que l'édifice n'a pas résisté à la fin de l'étude notariale familiale, dont Joseph Jean André est dernier représentant à Richerenches.

Noël, le père, meurt en 1820, laissant libre champ au fils de disposer de sa propriété.

La propriété (déclarée comme faisant 1,69 a, soit 169 mètres carrés) est divisée en deux au début des années 1840 (sortie fiscale en 1844)⁹.

Joseph Jean André Jancel en garde la moitié (0,85 a) et l'autre moitié (0,84 a) revient à Joseph Nicolas Eugène (son fils, probablement).

Cela pourrait-il correspondre à l'ajout d'un escalier reliant les deux niveaux supérieurs, qui tend à montrer une division verticale de la maison ?

La part de Joseph Jean André sort en 1866 (comme tout le reste de ce qu'il possède, d'ailleurs ; il est donc probablement décédé autour de 1864-1865)¹⁰.

La maison reste divisée en deux propriétés différentes (dont la moitié est même divisée en 2 pendant quelques années, entre 1883 et 1887) pendant environ cent ans (1844 à c.1950).

Il est intéressant de noter que, du début du XIXe siècle aux années 1860, la maison appartient à la classe 1¹¹, alors qu'elle appartient à la classe 6 en 1883.

Cette année-là, le registre cadastral indique que 3 ouvertures imposables puis 2 en 1889 sont supprimées par le propriétaire, Julien Victor Orgeas, vivant à Beaume de Transit, dans la Drôme¹².

Les deux parties sont regroupées fiscalement en 1950 au nom d'Albert Jean Férier, industriel à Lyon où elles sont dénommées « ruines ». Il possède également la partie centrale de l'ancienne commanderie, désignée « écurie ».

9 ADV, 3 P 3 1347

10 ADV, 3 P 3 1350

11 Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant la meilleure et 10 la plus médiocre. Cette classe donne une indication de l'état de l'édifice.

12 ADV, 3 P 3 1351

Nous n'avons pas trouvé de documents iconographiques de la maison des notaires, à part quelques cartes postales du tournant du XXe siècle, qui montre un bâtiment dans un état qui semble plus que passable.



Conclusion

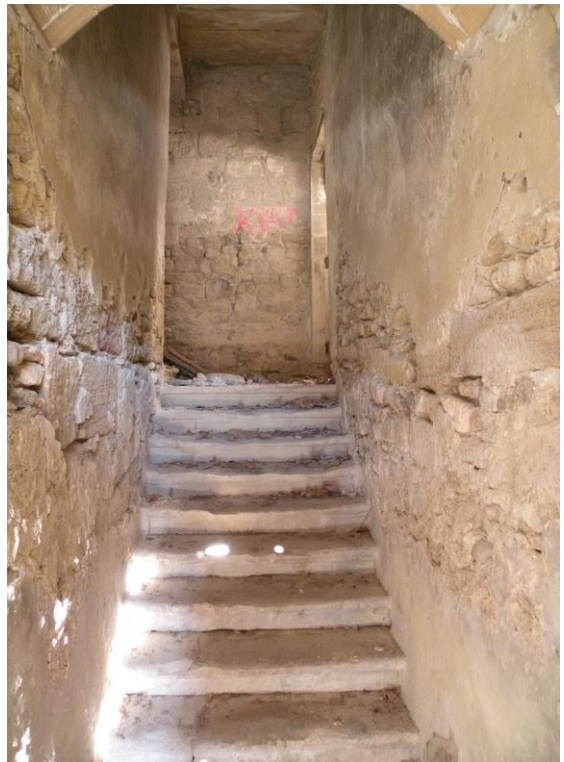
Il reste de nombreuses pistes à exploiter pour comprendre un peu mieux quels furent le début et l'évolution de la maison des notaires, dont l'emplacement (y compris son lien direct avec la Commanderie), l'architecture et la rapide décrépitude montrent qu'elle fut avant tout un lieu d'administration et de pouvoir locaux, d'une certaine manière.

Parmi d'autres pistes, il conviendrait de fouiller plus avant ce qui concerne la famille Jancel, en rapport avec leur fonction de fermier du Collège du Roure, en essayant de remonter au-delà du XVIIIe siècle.

Pour cela, on peut avoir recours aux archives notariales, mais il faudrait également dépouiller plus systématiquement les archives du Collège du Roure, en particulier les archives de ce que l'on nomme les Collèges pontificaux, communes au Collège du Roure et au Collège Saint-Nicolas d'Annecy, qui ont été réunis.

RUBRIQUE 3 : Nature et estimation des travaux

**RUBRIQUE 3 : Nature et estimation des travaux.
Reportage photographique :**

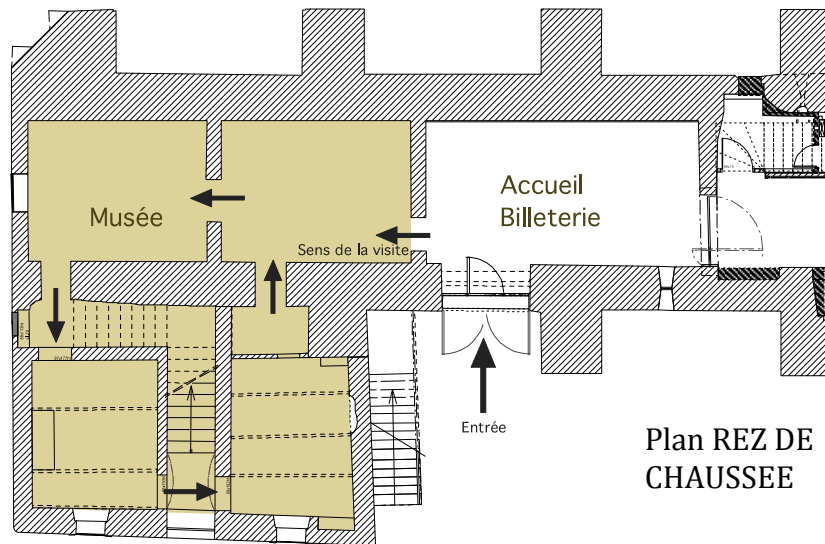


PROJET – PLANS D'AMÉNAGEMENT

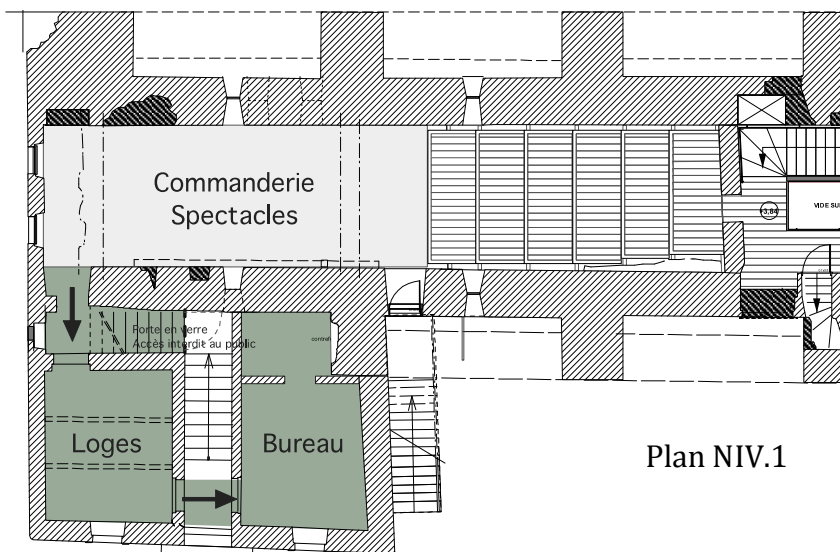
Le musée se développe au rez-de-chaussée de la Maison des notaires en relation avec une partie de la commanderie. Les deux niveaux supérieurs étant respectivement consacrés à des loges pour les spectacles de la commanderie et un espace de rangement communs aux deux équipements.

Deux variantes de découvertes du musée ont été avancées :

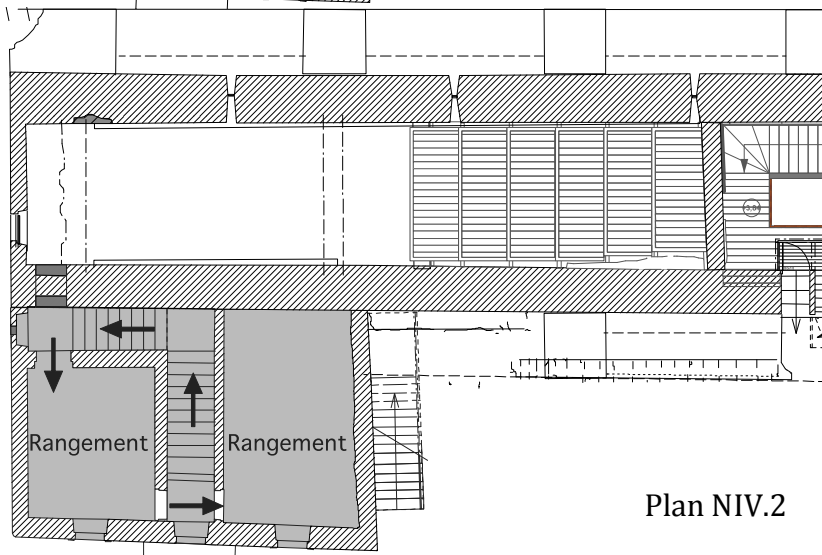
1^{ère} hypothèse : l'accès au musée de la truffe s'effectue par un accueil commun avec la commanderie (accueil actuel), la visite s'effectue à travers les salles voutées de la commanderie et les deux salles du rez-de-chaussée de la maison des notaires suivant différentes thématiques.



Plan REZ DE CHAUSSEE



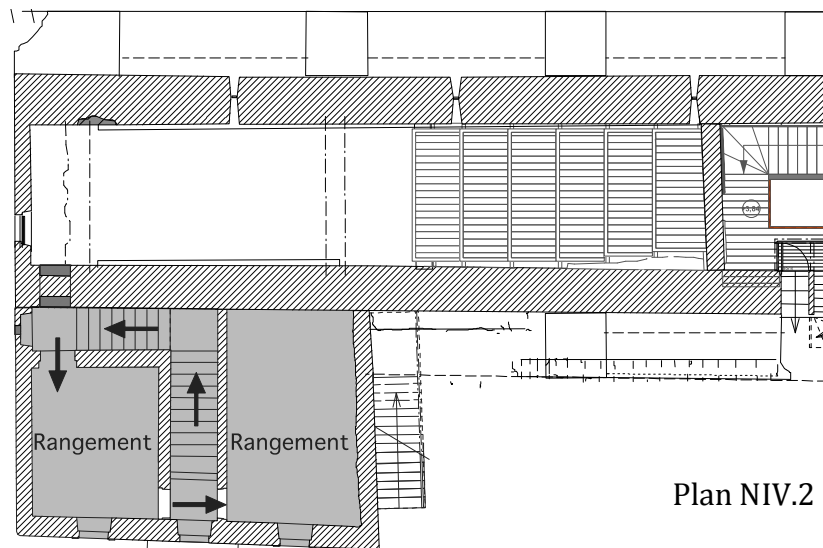
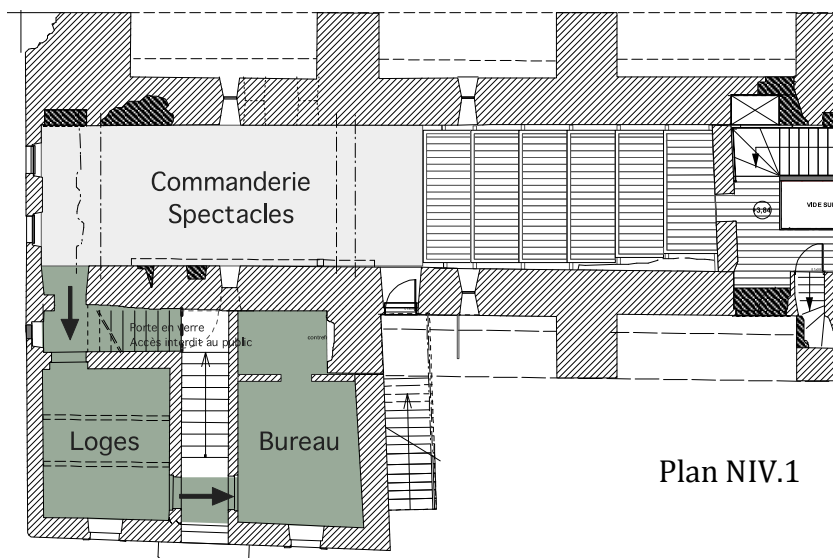
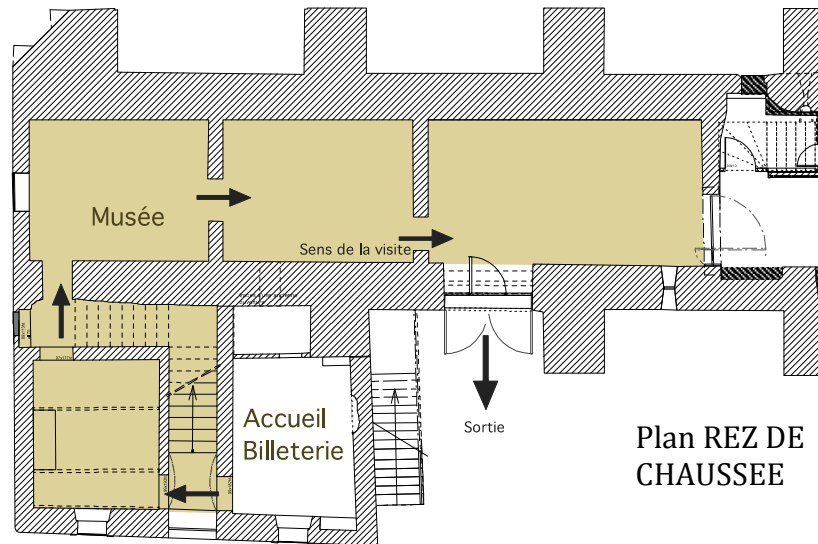
Plan NIV.1



Plan NIV.2

PROJET – PLANS D'AMÉNAGEMENT

2^{ème} Hypothèse : La deuxième hypothèse constitue une variante : l'entrée se fait par l'accès principale la maison de notaires en rez-de-chaussée et s'achève dans l'accueil actuel de la commanderie.



DESCRIPTIF ET DEVIS

I - TRAVAUX DE RESTAURATION EXTÉRIEURS

Installation de chantier/préparation :

Installation de chantier, échafaudages, palissades, panneau de chantier

12 000,00 €

Restauration des couvertures :

Dépose de l'ensemble des couvertures en tuiles – Restauration de l'ensemble de la couverture (tuile de couvert de récupération) y compris des combles, réalisation du chéneau, évacuation et constitution du comble technique.

On saisira l'opportunité de ces travaux afin de sonder la partie en arrachement de la Commanderie correspondant à l'Arc supprimé.

20 000,00 €

Restauration des élévations extérieures :

Découpe de l'ensemble des abords périphériques en pied de mur de manière à dégager la base des murs et en permettre une meilleure ventilation.

Nettoyage, suppression de végétaux et mousses : arrachage des végétations sur l'ensemble des élévations, sommets des contreforts, couvertures,...suivant les procédures décrites, choisies en fonction de l'envergure et de la localisation des végétaux. Application d'un traitement fongicide curatif.

Nettoyage des parois à la brosse.

Les parties les plus récalcitrantes feront l'objet d'un nettoyage par micro-abrasion mécanique à sec.

Réouverture de baies en rez-de-chaussée et sur cages d'escalier - restauration des encadrements en pierre.

Remplacement de pierres encadrements de baies.

Rejointoiement, remaillage : Piochement des mortiers non adhérents, refichage des joints et rejointoiement en recherche au mortier de chaux de même qualité et porosité que le mortier en place (analysé en préalable) des élévations en pierre, encadrements de baies, corniches... Consolidation des maçonneries et neutralisation des fissures par coulage de mortier de chaux, remaillage, refichage des maçonneries après rejointoiement des parois traitées.

Restauration des enduits extérieurs : en préalable, une analyse par un laboratoire spécialisé sera effectué sur échantillon des vestiges d'enduit au niveau des parties courantes – constitution des enduits à la chaux – au niveau des encadrements de baie : trace d'enduits fins de parement : plâtre et chaux (?)

Restitution des menuiseries bois, porte d'entrée et des ferronneries suivant témoignage (documents d'archives) et vestiges (garde-corps entreposé au premier niveau correspondant au document d'archives).

Protection des ouvrages en saillies : corniches, éléments de décors... après rejointoiement par ouvrages en plomb.

89 000,00 €

II - TRAVAUX DE RESTAURATION INTÉRIEURE

Sol Rez-de-chaussée :

Réalisation d'un dallage en béton de chaux sur l'ensemble. Réalisation du pallier d'entrée en dalle de pierre et revêtement de terre cuite 22/22 dans les pièces du rez-de-chaussée.

Réouverture des accès vers la Commanderie – Restauration des encadrements et linteaux en pierre.

Restitution des planchers :

Reconstitution suivant structure en place (neutralisation de la trémie de la volée d'escalier supprimée) : bois et plâtre (calcul de charges nécessaires en fonction de l'affectation, analyse d'échantillon pour déterminer la nature exacte des remplissages plâtre, plâtre et chaux...) structure suivant traces d'empochements des poutres et solives répertoriées.

Restauration et reconstitution des revêtements de sol en terre cuites répertoriées dans l'état des lieux et confortement. Remplacement ponctuel des emmarchements de pierre existants. (suppression de la volée ajoutée accès salon décoré niveau 1.)

Dépose partielle avec le plus grand soin des revêtements ou dalles en pierres endommagées à remplacer afin de procéder au re-scellement ou remplacement des revêtements en dalles. Dépose en conservation de dalles de pierre pour les emmarchements et les carreaux de terre cuite pour les revêtements. Purge des mortiers pulvérulents ou instables, confortement ou réfection des structures bois, et des remplissages, reprise des assises pour mise à niveau, repose des pierres et des carreaux, scellement au mortier de chaux.

Gypserie :

Réalisation de plafonds plâtre suivant vestiges en place et documents sur plafonds plâtre bois du salon du premier niveau avec gorge périphérique. Restauration des décors de la cheminée du salon niveau 1.

Restauration des parois internes :

Reprise des fissures et reconstitution des parois.

- arrachage de la végétation, traitement. Dégarnissage des joints.
- Elargissement et calfeutrement au mortier de chaux, remaillage partiel, refichage
- Rejointoiement, coulis de chaux par gravitation, nettoyage.

Reconstitution des parois en maçonnerie de moellons de pierre hourdés au mortier de chaux naturelle : refichages, remplacement et complément – Reconstitution de cloisons ponctuelles, reconstitution des lacunes et parties ruinées...Rejointoiement de l'ensemble. Des échantillons seront préalablement analysés par un laboratoire spécialisé afin de déterminer les caractéristiques de la pierre, des mortiers de joints, ainsi que des enduits intérieurs.

Traitement préalable des sels, consolidation des enduits ou purge ou piochement complément suivant localisation, complément d'enduit au mortier de chaux des lacunes sur murs et voûtes – Application d'un badigeon de chaux suivant palette de couleurs à établir en fonction du rapport de sondages de Mme Delhumeau (restauratrice en décors peints).

150 000,00 €

Menuiseries :

Restitution des menuiseries, fenêtres, portes fenêtres, portes intérieures, porte d'entrée, ferronneries.

42 000,00 €

III – ELECTRICITÉ / CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE**Installation électrique :**

Installation du tableau électrique et branchement depuis l'origine du réseau, installation des alimentations courant fort et faible, équipement éclairage, prises et commandes, raccordement des équipements techniques (chauffage, ventilation)

Zone musée maison des notaires et commanderie	23 000,00 €
Zone loges bureaux rangements	12 000,00 €

Installation chauffage, ventilation , plomberie

Installation d'une unité de détente directe type multi split y compris grille de reprise et diffusion installée en comble technique dans la maison des notaires. Installation d'un renouvellement d'air par caisson pour la salle du niveau 1 de la commanderie y compris raccordement, gainage et grille d'extraction.

Installation, raccordement de l'alimentation en eau et réseau d'évacuation d'un point d'eau avec installation de deux vasques sur plan de travail dans les loges, raccordement des condensats...

Zone musée maison des notaires et commanderie	22 000,00 €
---	--------------------

**Récapitulatif HT travaux de restauration (hors mobilier,
muséographie)**

Installation, préparation	12 000,00 €
Restauration couverture	20 000,00 €
Restauration élévations extérieures	89 000,00 €
Menuiseries, ferronneries	42 000,00 €
Restauration intérieure	150 000,00 €
Electricité, éclairage	35 000,00 €
Chauffage, ventilation, plomberie	22 000,00 €

Montant total HT **370 000,00 €**

Honoraires techniques : **70 000,00 €**

Maître d'œuvre, bureaux d'études techniques, bureau de contrôle, SPS